Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **12 (1867)**

Heft (22): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les canons de 14 tonnes ont un calibre de 9 pouces 45 lignes; le calibre de ceux de 8 tonnes est de 8 pouces 64 lignes.

Chacun des bâtiments indiqués ci-dessus représente un type particulier; les autres navires existants ou en construction appartiennent au même type que ceux dont nous venons de faire l'énumération.

(A suivre.)

CHRONIQUE.

Samedi 3 novembre a été ouverte à Thoune l'école des instructeurs cantonaux, à laquelle les instructeurs des armes spéciales assistent aussi. Elle se compose de 16 instructeurs en chef de divers cantons, de 324 instructeurs d'infanterie et 16 dits pour les armes spéciales; en tout 278 hommes. Le commandant de l'école est M. le colonel Hofstetter; son remplaçant, M. le colonel de Salis, et son aide, M. le lieutenant-colonel Hess. L'instruction est confiée aux soins de 12 instructeurs de Ire classe et de 10 dits de IIme classe. L'école est divisée en 3 compagnies ou sections; la première et la seconde compagnie, comprenant les instructeurs de langue allemande, sont sous le commandement de MM. les colonels Schædler et Stadler, et la troisième comprenant les instructeurs de langue française et italienne, sous la direction de M. le colonel Wieland.

Deux points principaux occupent ce cours : la connaissance, le maniement, l'usage des armes transformées de petit et de gros calibre ; puis en seconde ligne l'application des divers systèmes simplifiés aux formes tactiques et à la gymnastique, à l'exercice à la bayonnette. — Le projet de règlement actuel ne renferme pas moins de 488 articles, qui font les sujets d'étude.

Le 13 courant au soir, est arrivé à Berne le premier envoi de fusils Peabody achetés en Amérique par les soins de M. Mechel, capitaine d'état-major fédéral et contrôleur d'armes. L'envoi consiste en 100 pièces, dont 80 ont été immédiatement expédiées à Thoune pour y être examinées par les instructeurs de l'école. Les 20 restantes serviront aux essais que se propose de faire l'administration du matériel de guerre.

On écrit de Thoune à la *Bernerblatt* que les essais de tir faits avec les fusils transformés d'après le système Milbank-Amsler ne sont rien moins que satisfaisants. La majeure partie de ces armes sont si peu propres au service qu'on doit les mettre de côté. On leur préfère les fusils de chasseurs et les carabines ordinaires dont on a eu l'occasion de reconnaître l'excellence. On ne sait à quoi l'on doit attribuer ce fâcheux résultat. En attendant, on se demande s'il ne serait pas prudent et convenable de suspendre la transformation, car on est convaincu que le fusil Amsler ne fera jamais merveille.

Parmi les tractandas de la prochaine session des Chambres fédérales, le 2 décembre prochain, se trouvent entr'autres les objets militaires suivants:

Message et projet d'arrêté concernant l'amélioration de la race chevaline suisse;

Plainte de Berne et de Bâle-Ville touchant la transformation des affûts;

Message et projet d'arrêté touchant l'habillement de la landwehr et les changements à l'habillement et à l'équipement de l'armée fédérale;

Demandes de crédits supplémentaires.

Il y aura aussi, assure-t-on, des interpellations sur les causes des lenteurs et de l'insuccès de la transformation des fusils et de la fabrication du nouveau modèle.

Le Conseil fédéral a approuvé une ordonnance soumise par son Département militaire, concernant le nouveau chariot de sapeurs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.